

ACCUEIL DE LA MAIRIE

OUVERTURE ESTIVALE DE LA MAIRIE

Du 13/07 au 26/08

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

A compter du 28/08

Réouverture du lundi au samedi matin

(fermée le jeudi après-midi)

8h30-12h00/13h30-17h00

Samedi de 9h à 11h30

☎ 02 98 20 20 90

accueil@mairie-saintdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage

à l'entrée de la mairie

Ce bulletin concerne les mois de juillet et août

Pour le bulletin de septembre,

déposer les annonces en mairie

pour le **vendredi 18 août**.

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ÉLUS

Michel CORRE, Maire, lundi de 10h à 12h,

vendredi de 14h à 15h et sur rendez-vous

Maryse DUBET, 1^{ère} adjointe chargée des travaux et affaires sociales, mardi de 10h à 12h

Roland EOZENOU, 2^{ème} adjoint chargé de la voirie et des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

Isabelle DINCUFF, 3^{ème} adjointe chargée de l'enfance, jeunesse et des associations, mercredi de 10h à 12h

André LEZIART, 4^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme, des affaires agricoles et du patrimoine, mercredi de 11h à 12h et samedi matin sur rendez-vous

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Mahé BERNARD MARZIN, né le 15 mai

Théa BERNARD CALVEZ, née le 20 mai

Paul MORVAN, né le 23 mai

Enora CABON, née le 4 juin

Publication de mariage

Maxime VÉGUER et Kathleen FERRARI

Décès

André PERRAMENT, 66 ans, décédé le 13 juin

SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

Au nom du conseil municipal, permettez-moi de vous souhaiter de très belles vacances estivales et bon courage à ceux qui vont travailler durant cette période.

Le Maire

Michel CORRE



INFOS DU MOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juin dernier en mairie sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

Forfait scolaire année 2023-2024

Le montant du forfait scolaire attribué pour l'année scolaire 2023-2024 est de 768.56 € - Unanimité.

Subventions 2023 : Approbation unanime.

Provision pour créances douteuses : Validation unanime.

Admissions en non-valeur : Admission des créances irrécouvrables pour 13.81 € - Unanimité.

Convention de mise à disposition de la salle de danse

Approbation unanime pour autoriser le Maire à signer la convention.

Unanimité pour fixer le prix de mise à disposition à 35 € TTC de l'heure.

Appel à projet produit des amendes de police

A l'unanimité, le Conseil s'engage à acquérir un radar pédagogique et des silhouettes PIETO dans le but de sécuriser les piétons et riverains et autorise le Maire à répondre à l'appel à projet du produit des amendes dans le but d'obtenir des subventions.

Modification du réseau de l'éclairage public RD59

Unanimité pour accepter le projet de réalisation des travaux, le plan de financement avec participation communale à hauteur de 25 350 € HT. Autorisation unanime pour que le maire signe la convention et ses éventuels avenants.

Convention en langue bretonne

Autorisation unanime pour que le Maire signe la convention de partenariat avec le Département pour la nouvelle année scolaire et pour inscrire les crédits nécessaires au budget.

Vente du gyrobroyeur

Approbation unanime pour la vente de l'ancien gyrobroyeur – 100 € TTC

Location exceptionnelle de la salle omnisports

Avis favorable à l'unanimité pour la location exceptionnelle de la salle omnisports avec remboursement des frais d'intervention des agents communaux ainsi que des frais d'énergie.

Convention de maîtrise d'ouvrage mandatée - GEPLU

Autorisation unanime pour que le maire signe la convention avec la CAPLD.

Tirage au sort des jurés d'assise

Tirés au sort : Amélie CREIGNOU – Denise MOALIC née GUEGUEN – Morgane LE HIR.

Autorisation d'ester en justice et choix de l'avocat (défense devant le Tribunal Administratif) : Unanimité

Motion de soutien à l' élu de Saint-Brévin-Les-Pins : Unanimité

Aire de déchets verts de La Forest-Landerneau : demande de prise de parole de Monsieur Roland EOZENOU

« Si le Conseil Municipal de Saint-Divy avait dû donner son avis sur la fermeture de l'aire de déchets verts située à La Forest-Landerneau, la grande majorité des élus aurait donné un avis défavorable à cette fermeture. Il est dommage que ce service rendu à la population soit perdu au 1^{er} décembre prochain.

La décision prise est bien celle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et non celle de la commune de Saint-Divy ».

MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr SAUVANAUD Anne

Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmeries : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Les soins seront faits uniquement au domicile des patients pendant l'épidémie.

Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19, appelez-nous pour prendre rendez-vous.

CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue :

RICHE Julie - ☎ 06.40.35.95.02

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'été

du 1^{er} mars au 31 octobre 2023

du lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 19h

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Juillet

RECYCLABLES : 13 - 27

ORDURES MÉNAGÈRES : 06 - 20

Août

RECYCLABLES : 10 - 24

ORDURES MÉNAGÈRES : 03 - 17-31

Calendrier de collecte consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas :

www.pays-landerneau-daoulas.fr



PETITES ANNONCES

La **boulangerie LE DARZ** sera fermée du 24/07 au 15/08/2023 inclus

LE MAIRE COMMUNIQUE

Arrêté préfectoral du 01/03/2012 :

Nuisances sonores : Arrêté préfectoral du 01/03/2012

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit (décret du 18/04/1995)

Dépôts sauvages

Il est constaté des dépôts sauvages de déchets.

Ce type d'activité a pour conséquences de nuire à la propreté publique et peut occasionner des accidents (envols, pollution...)

Pour rappel, L'article R.635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500 euros d'amendes avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits prévus à cet effet.

Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.

Entretien des haies et talus

Nous rappelons que l'entretien des haies et talus donnant sur le domaine public (trottoirs, rues...) est à la charge des propriétaires ou des locataires.

Les haies et talus doivent être taillés à l'aplomb de la voirie communale afin de ne pas gêner le passage des piétons, vélos, poussettes, des personnes à mobilité réduite et des véhicules.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum se déroulera le **samedi 9 septembre 2023** de 10h00 à 13h00 à la salle de sport, route du Valy Lédan.

Venez découvrir toutes les associations de la commune.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

A compter du mois de septembre, le bulletin ne sera plus distribué dans les boîtes à lettres sauf pour les personnes ayant émis le souhait de continuer à le recevoir à domicile. Il sera consultable sur le site internet de la commune et l'application cityall.

Il sera également disponible dans les commerces et à la Mairie.

TAUPIER : Bonjour, je vous débarrasse de vos taupes dans votre jardin. Je suis disponible aux alentours de Saint-Divy sur un rayon de 20 km.
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter. M. BALCON ☎ 06.67.59.45.41

Dans le cadre de ma **certification de sophrologue**, je **cherche des volontaires** afin de réaliser mes synthèses (de 6 à 86 ans).
Les accompagnements seront gratuits.
Merci de me contacter au ☎ 06.03.52.11.27 : Flavie (pas sérieux s'abstenir)

Jeune homme 16 ans sérieux et motivé propose des services pour aide aux courses (boulangerie, Leclerc St-Thonan), tonte, travaux de jardinage, garde d'animaux, disponible les vacances scolaires ☎ 07.82.29.06.02

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « **Vie économique** » puis « **offres d'emploi** » des propositions d'emploi vous attendent

L'ARMEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE propose 4 000 emplois par an (tous niveaux scolaires), public
Pour toute information sur le recrutement, vous pouvez vous adresser :

Au bureau « Air et Espace » du CIRFA de BREST est situé au 8 bis rue Colbert à BREST (RDV au ☎ 02 98 22 07 70 ou via devenir-aviateur.fr)



VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque sera **fermée le samedi 15 juillet**.

Durant l'été, la bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 10h30 à 12h

NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

La bibliothèque sera ouverte :

- Le mercredi et le samedi de **10h à 12h**
- Le jeudi de **16h30 à 18h30**

ARRETE TON CHAR – CHASSE AU TRESOR

L'association organise **UNE CHASSE AU TRESOR** dans le bois de Coat Mez le **samedi 1^{er} juillet** à partir de 10h (2 € par personne/ 1 € pour les moins de 12 ans).

Petits et grands pourront effectuer un des 3 parcours proposés. De nombreux lots seront à gagner et des points bonus seront attribués aux personnes déguisées. Une buvette et un point restauration seront également sur place.

Le départ aura lieu dans la clairière au croisement de la route du Rulan et de l'allée de Coat Mez à La Forest Landerneau.

Venez nombreux!

COUPURE DE COURANT – LE 10 JUILLET 2023

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique **le lundi 10 juillet** entre 8h30 et 12h à Séchouer, Pen Mézen, Bot Fao, Kéréllou, Kernevez, Guern ar Méal.

LE CCAS VOUS INFORME : VAGUE DE CHALEUR SAISON ESTIVALE

Comme chaque année, la Commune met en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal pour le Plan Canicule à destination des personnes âgées, fragiles ou isolées. En cas de fortes chaleurs, le CCAS contactera ces personnes afin de veiller à leur santé et leur bien-être et pour leur rappeler des consignes de prudence. L'inscription peut se faire à la demande de la personne elle-même ou à la demande d'un tiers avec son accord.

Pour s'inscrire, il suffit de contacter l'accueil de la mairie au 02 98 20 20 90 ou par mail accueil@mairie-saintdivy.fr

Pendant une période de fortes chaleurs, il est nécessaire :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Eviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, supermarché...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.



DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, **les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics** réservés aux enfants.

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe.



INFOS UTILES

TRANSPORT SCOLAIRE BREIZHGO – RENTREE 2023

Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2023

Simple & rapide

- Au-delà du 17 juillet 2023, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.
- Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh/transports-scolaires
02 99 300 300 (appel local)
Du lundi au samedi de 8h à 20h
Email: arretindequempentransports@breizhgo.bzh

Pour l'année 2023-2024, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) est ouverte depuis la fin mai.

Cette inscription se déroulera en ligne. La **date limite d'inscription** aux transports scolaires est fixée **au 17 juillet 2023**.

Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée. Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site www.BreizhGo.bzh une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux interrogations des familles concernant l'inscription scolaire.

Elles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local).

Cours de cardio/renforcement musculaire :

Lundi 20h à 21h - jeudi 19h30 à 20h30

Marche Nordique :

Mardi 9h à 12h

Renforcement musculaire

Jeudi de 14h à 15h

Les inscriptions peuvent dès à présent se faire, n'hésitez pas à nous contacter sur saintdivygy@gmail.com

VIE PAROISSIALE

- Messes à 10 h 30 à l'église de la Forest-Landerneau les dimanches 2 et 16 juillet.
- Messe à 18 h le 26 juillet à la chapelle Sainte Anne à la Forest-Landerneau.
- Messes à 10 h 30 à *l'église de Saint-Divy les dimanches 6 et 20 août.*

Des permanences sont assurées le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30 au presbytère de Saint-Divy sauf du 15 juillet au 19 août inclus.

PATRIMOINE

RETOUR SUR LA BALADE DU VIEUX MOULIN



Ils étaient une trentaine, **ce dimanche 11 juin** sur **les traces du vieux moulin**, venus en remorque avec André Léziart et Eric Le Lan, conteur bretonnant.

Restait à connaître l'histoire des pierres rondes. Eric nous les a montrées au bord du ruisseau, côté Saint-Divy, juste à l'endroit où Landerneau et Saint-Thonan s'y rejoignent. Il se trouve qu'Eric a fait des recherches dans le temps à ce sujet.

Bien avant notre ère, les clubs de tennis de table existaient déjà ; d'ailleurs les trois communes s'y étaient confrontées, il est en droit de penser que Saint-Divy avait gagné car on a retrouvé toutes les balles (les pierres rondes) de son côté.

Alain.


LE FLHB RECRUTE POUR LA SAISON 2023-2024

- Débutants (2018 à 2015)
- 11 Filles et Garçons (2015-2014-2013)
- 13 Garçons (2013-2012-2011)
- 15 Filles (2011-2010-2009)
- 18 Filles (2008-2007-2006)
- Séniors Gars (2006-2005-2004 et avant)

Permanences licences

- Samedi 1er juillet de 10h à 12h (Au marché)

- Mardi 4 juillet de 18h à 19h (Salle Omnisport)



Renseignements

06-14-15-77-06

flhb29@gmail.com

Forest Landerneau HB

[forest_landerneau_hb](https://www.instagram.com/forest_landerneau_hb)

La prochaine permanence aura lieu :

Le lundi 3 juillet de 9h à 12h à la salle des Genêts près de la cantine

RPE (Relais Petite Enfance) - 56 rue Hervé de Guébriant - Landerneau -

☎ 07.82.15.72.14 - rpe.landerneau@enjeuxdenfance.fr

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Modalités de recensement des françaises et des français nés en juillet et août 2007

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus.**

Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'**une pièce d'identité.**

REGION BRETAGNE – NOUVEAUX TARIFS RESTAURATION ET HEBERGEMENT DES LYCEES PUBLICS BRETONS

Depuis la rentrée 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles, et pour favoriser le bien-manger, la Région Bretagne propose une **tarification accessible et solidaire** pour la **restauration et l'hébergement** dans les lycées publics bretons.

Pour tout renseignement :

- ☎ 02 23 20 60 00 de 9h à 18h du lundi au vendredi
- Par email à l'adresse : tarification.lycee@bretagne.bzh
- <https://www.bretagne.bzh/services/fiches/lycees-tarification-restauration-hebergement/>

ARS BRETAGNE ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les eaux stagnantes** où il pond ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.santé.fr

Ranger	Vider	Nettoyer
à l'abri	au moins après chaque pluie	pour faciliter l'écoulement des eaux
<input type="checkbox"/> Brouettes <input type="checkbox"/> Seaux et arrosoirs <input type="checkbox"/> Jouets d'enfant, même les plus petits <input type="checkbox"/> Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau <input type="checkbox"/> Poubelles <input type="checkbox"/> Caisses, pots... <input type="checkbox"/> Remorques et matériel de chantier (tuiles...)	<input type="checkbox"/> Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre) <input type="checkbox"/> Cache-pots <input type="checkbox"/> Pieds de parasol <input type="checkbox"/> Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...) <input type="checkbox"/> Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...) <input type="checkbox"/> Pluviomètres <input type="checkbox"/> Éléments de décoration <input type="checkbox"/> Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !	<input type="checkbox"/> Gouttières, chéneaux <input type="checkbox"/> Regards d'eau de pluie <input type="checkbox"/> Rigoles ouvertes ou couvertes de grille <input type="checkbox"/> Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)
Couvrez avec un voile ou une moustiquaire		Entretenez
<input type="checkbox"/> Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquille par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !) <input type="checkbox"/> Bidons et fûts devant rester dehors		<input type="checkbox"/> Piscines (veillez au bon dosage du chlore) <input type="checkbox"/> Terrasses sur plots <input type="checkbox"/> Caillebotis <input type="checkbox"/> Pompes de relevage <input type="checkbox"/> Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ars

3 Agence Régionale de Santé Bretagne

Signaler la présence d'un moustique tigre



ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Inscriptions rentrée scolaire 2023-2024

La directrice, Hélène ACH, se tient dès à présent à la disposition des familles souhaitant des informations, visiter l'école et inscrire leur(s) enfant(s). Il est possible d'inscrire les enfants en filière monolingue (Français) ou en filière bilingue (Français-Breton).

Pour prendre rendez-vous, ☎ 02 98 20 26 50 - email : ec.0291745P@ac-rennes.fr

ECOLE SAINTE-MARIE

Inscriptions 2023/2024



Contactez l'école : ☎ 02 98 20 20 97 ou

✉ ecolesaintemarie@wanadoo.fr

L'équipe éducative sera ravie de vous informer et vous accueillir !

Grande nouvelle : Sainte Marie est désormais un établissement accrédité

ERASMUS+!

Les activités et les projets linguistiques et culturels déjà organisés et vécus par les élèves constituent une première étape vers l'ouverture à l'international que nous voulons voir évoluer en un projet plus global et prendre concrètement une dimension européenne.

L'aventure Erasmus+ se vivra dans notre école à partir de la rentrée 2023 !

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

LE PROGRAMME DES ACTIVITES NUMERIQUES ESTIVALES DANS NOS COMMUNES

Depuis un an et demi, notre Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas propose un service de conseil numérique pour vous accompagner dans votre maîtrise de l'ordinateur, de la tablette ou du smartphone. Pour vous aider à gagner en autonomie. Participez aux activités numériques qui se développent dans nos communes, à deux pas de chez vous. C'est gratuit !

Ateliers éclairs

Des séances uniques de deux heures pour un groupe d'usagers de **7 personnes maximum** dans nos communes. Il est demandé de **venir avec votre appareil et de quoi prendre des notes !**

● « **C'est la saison des barbecues ! Découvrez les applications Yuka et Open Food Facts pour savoir ce que vous mangez** » :

- Lundi 24 juillet, de 14h à 16h en mairie de Tréflévénez
- Mardi 1^{er} août, de 9h30 à 11h30 en mairie de Saint-Eloy.

● « **Je crée mes itinéraires de ballades/randonnées avec l'appli IGN'Rando** » :

- Lundi 10 juillet de 9h30 à 11h30 en mairie de La Roche-Maurice, et de 14h à 16h en mairie de La Martyre
- Mardi 8 août de 9h30 à 11h30 en mairie d'Hanvec, et de 14h à 16h à la MSP de Landerneau.

● « **Scanner avec son smartphone (ou sa tablette)** » pour apprendre à numériser facilement ses documents papiers avec l'appli Genius Scan :

- Lundi 17 juillet de 9h30 à 11h30 en mairie de Trémaouézan.

● « **Gérer mes mots de passe sur mon ordinateur portable** » :

- Lundi 7 août de 9h30 à 11h30 en mairie de Loperhet, et de 14h à 16h à la MSP à Landerneau (salle conférence).

Intéressé par un stage ou un atelier ? Pour vous y inscrire, il suffit de contacter la mairie concernée par l'une de ces activités numériques.

